

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1367**

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 31

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 9, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« et »

les mots :

« ainsi que ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer à la dernière occurrence du mot :

« , et »

les mots :

« et elle ».

III. – En conséquence, à ladite phrase, substituer aux mots :

« qu’il »

les mots :

« que ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.